

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2015 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Lionel WALTER, Président

PRESENCES : Conseil général : 41
: Conseil communal : 9

EXCUSE-E-S : Mmes Claudia CLEMENT (PLR) et Line WIDMER-COMMENT (PDC)
MM. Cyril BENOIT (PDC), Thibaut BONGARD (PLR), Samuel BRÜGGER (UDC)
Stéphane GAVILLET (UDC) Sylvain GRANDJEAN (PS), Luigi RIO (PS) et
Bernard SCHNEUWLY (MV)

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015
2. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (message 03-15)
3. Modification du règlement relatif à la défense incendie (message 04-15)
4. Présentation et projection du film « L'approche communautaire en travail social », réalisé par le Département des prestations de service de la Haute école de travail social de Fribourg, avec la collaboration du cinéaste M. Christoph Schütz, film qui valorise notamment les réalisations des multiples projets Communes-Sympas
5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
6. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Lionel WALTER, Président, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction**
Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les
Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs
les Conseillers généraux, M. Luc MONTELEONE, le public, ainsi que les
représentants de la presse. Il souhaite la bienvenue à M. Jacques POLLET,
directeur de l'ACSMS, ainsi qu'à Mmes Elena SCOZZARI et Marie-Claire
REY-BAERISWYL, de la Haute Ecole de Travail social (HES-TS).

Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la
disposition du public à l'entrée de la salle.

M. WALTER relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon
l'article 22 du Règlement du Conseil général RCG). Le quorum de 26 étant
atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre
que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 RCG et
seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La liste des présences
circule pour signature.

Pour la séance de ce soir, M. Lionel WALTER excuse l'absence de
Mmes Claudia CLEMENT (PLR) et Line WIDMER-COMMENT (PDC), de
MM. Cyril BENOIT (PDC), Thibaut BONGARD (PLR), Samuel BRÜGGER
(UDC), Stéphane GAVILLET (UDC), Sylvain GRANDJEAN (PS), Luigi RIO
(PS) et Bernard SCHNEUWLY (MV).

Enfin, M. WALTER rappelle qu'il ne souhaite pas voir d'alcool sur les tables.

**Le Président passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à la *Décision*
majorité évidente, sans opposition.**

~ ~ ~ ~ ~

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015***Intervention du
Président***

Le Président demande à l'assemblée si le procès-verbal du 27 mai 2015 appelle des remarques.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2015 ne suscite pas de remarque ; il est donc approuvé à la majorité évidente, sans opposition.

Décision**2. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (message 03-15)*****Intervention du
Président***

Comme elle l'avait promis, Mme Mary Claude PAOLUCCI a préparé une synthèse de la documentation reçue par le Conseil général. Elle explique que la modification de ces statuts a deux objectifs : le premier est de concrétiser les mesures de réorganisation découlant des rapports d'audit qui ont eu lieu en octobre 2013 et en mars 2014, en procédant à la nomination d'un directeur général, soit M. Jacques POLLET, qui est présent ce soir. Les tâches dévolues à ce dernier sont les suivantes :

***Intervention du
Conseil communal***

- mettre en place les services transversaux (Finances, RH)
- intégrer la FASDS au sein de l'ACSMS
- adopter une gestion financière unifiée
- gérer la Codems et la Commission indemnités forfaitaires (IF).

Le second objectif consiste en un toilettage de ces statuts, avec comme modifications principales :

- le nom de l'association, qui devient: le Réseau santé de la Sarine
- l'élargissement des buts poursuivis par l'ACSMS
- la prise en charge et la répartition des frais financiers des établissements médico-sociaux
- l'adaptation de la limite d'endettement à 30 millions.

Mme PAOLUCCI tient à rappeler les trois rôles principaux de l'ACSMS :

1. Exécution de la législation sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées. Ceci comprend :
 - l'exploitation du home médicalisé de la Sarine
 - l'exploitation du foyer de jour de la Sarine
 - la commission de districts des EMS
 - les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées du district de la Sarine.

2. Exécution de la législation sur l'aide et les soins à domicile dans le district de la Sarine. Ceci comprend :

- la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FASDS)
- la Commission de district pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine
- la charge financière de l'aide et des soins à domicile.

3. Le Service d'ambulance de la Sarine

Mme PAOLUCCI explicite les motifs et le contenu de la modification de ces statuts, qui concrétise les mesures préconisées par les rapports d'experts. Elle le fait en quatre points principaux :

1. Création d'un poste de directeur/trice général et centralisation de certaines fonctions. Ceci implique de :

- répartir les attributions entre le comité de direction et le directeur/trice général
- définir les compétences du directeur/trice général en matière de ressources humaines
- définir les compétences du directeur/trice général en matière financière et comptable.

2. Modifications au niveau de la Direction du Home médicalisé de la Sarine et du Service d'ambulances de la Sarine. Le poste de directeur du Home de la Sarine est supprimé, le poste de chef-infirmier du HSM est supprimé, le poste de directeur du Service d'ambulance est supprimé. Deux nouveaux postes sont alors créés :

Création des postes suivants :

- le responsable d'établissement du HMS
- le responsable d'exploitation des ambulances.

3. La Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine :

- dissolution de la Fondation
- intégration du Service d'aide et de soins à domicile au Réseau.

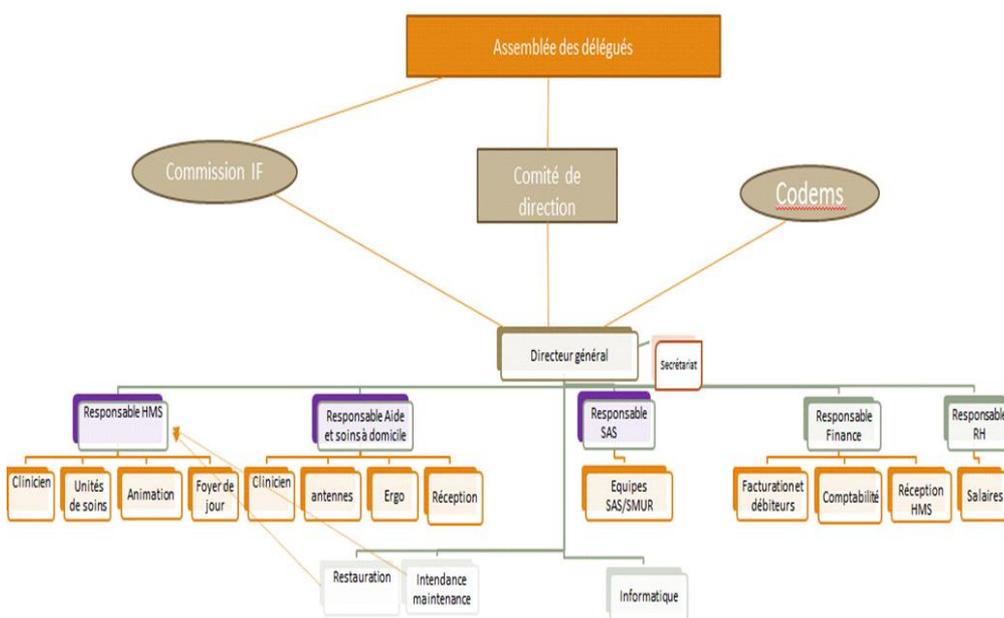
4. Pour la partie financière, Mme PAOLUCCI passe la parole à M. Jacques POLLET.

M. Jacques POLLET explique que la mise en place des recommandations de l'expert s'est concrétisée par le regroupement des parties financières de toutes ces entités, qui étaient juridiquement indépendantes, et de n'avoir plus qu'une seule et unique comptabilité pour l'aide et les soins à domicile, pour les ambulances, pour le home médicalisé et pour les services

**Intervention de
M. Jacques POLLET,
Directeur de l'ACSMS**

transversaux ; la CODEMS et la Commission IF restent cependant des entités indépendantes. La limite d'endettement a été augmentée, ce qui permettra par exemple d'acheter des ambulances. Jusqu'à aujourd'hui, M. POLLET précise que de tels véhicules étaient acquis en leasing et l'idée est de pouvoir les acheter avec des taux d'intérêts nettement inférieurs. Augmenter cette limite d'endettement permettra également de réaliser les travaux de remise en état nécessaires au HMS. M. POLLET indique que les frais financiers sont aussi mis ensemble, permettant ainsi d'avoir une gestion commune un peu plus professionnelle.

Le nouvel organigramme se présente ainsi :



M. POLLET indique que l'assemblée des délégués représente toutes les communes du district, au nombre de 36 jusqu'à la fin de cette année. Le comité de direction est composé de treize personnes. La CODEMS regroupe quant à elle cinq personnes, nommées par le Préfet. Cette CODEMS reste autonome jusqu'à la mise en place de la nouvelle loi Senior+ qui est à l'heure actuelle débattue au Grand Conseil. M. POLLET précise que le directeur général et le comité mettent en place les décisions prises par l'assemblée des délégués. Il ajoute que l'idée est de mettre en place des services transversaux, avec un responsable du HMS, un responsable de l'aide et des soins à domicile, un responsable du SAS. Grâce au regroupement des entités, qui représente quelque 350 personnes, deux nouveaux postes, qui étaient auparavant dissolus dans les différentes entités, ont été créés, un responsable des finances, qui a commencé le 1^{er} octobre, et un responsable des ressources humaines ; cela permet

d'avoir des ressources-métier plus importantes et de mieux gérer toutes les problématiques. La gestion des assurances pourra aussi être optimisée.

M. POLLET précise que l'idée est vraiment de pouvoir travailler en processus métier, avec des responsables plus proches du terrain pour tout ce qui concerne les services (HMS, aide et soins à domicile, SAS...) et également avec des responsables financiers et RH pour tout ce qui a trait aux services transversaux.

Mme Anne DEFFERRARD informe que la Commission financière s'est penchée sur les aspects financiers de la modification de ces statuts et, au vu des diverses explications fournies, préavise favorablement et à l'unanimité ce message.

***Préavis de la
Commission financière***

En tant que déléguée de l'ACSMS, Mme Dominique ALT (PDC) a participé à la présentation et à la prise de position de l'assemblée des délégués qui, à la majorité, et non à l'unanimité, y a été favorable. Les points d'achoppement pour certaines communes sont en lien avec les montants de trésorerie et avec la limite globale d'endettement. Mme ALT précise à ce sujet que, chaque année, les budgets d'investissement sont présentés et qu'ils doivent avoir l'aval des délégués. Dans ce contexte-là, la modification des statuts est une mise à jour formelle qui donne aussi la direction à prendre. Ce n'est en tout cas pas un blanc-seing pour investir. Les délégués marlinois ont voté favorablement cette nouvelle présentation. Pour ce qui est des mesures de restructuration, aussi bien organisationnelles que l'organigramme qui en résulte, les délégués marlinois attendent encore une amélioration, soit celle de la CODEMS, qui va arriver. Pour le reste, Mme ALT estime que la modification présentée est sensée et correcte.

***Remarque de
Mme ALT***

Pour le Groupe PLR, M. Sergio MANTELLI indique n'avoir pas d'objection particulière à ce projet de modification, qui va dans un sens logique : la recherche des synergies devrait aller dans le sens de l'efficacité et de la diminution des coûts. Est-ce que des projections ont déjà été faites concernant l'impact que cette nouvelle organisation aura sur le plan financier, demande-t-il ?

***Question de
M. MANTELLI***

M. POLLET répond que le budget 2016 sera présenté demain matin au Comité. Il est bien entendu certain que ce budget ne revêtira pas l'empreinte de ce que l'on veut au niveau du Réseau, ceci en raison de la phase de mise en place. Il y a notamment lieu de regrouper et de repenser l'informatique, ce qui est un grand souci. Pour ce qui est des coûts liés aux

***Réponse de
M. POLLET***

besoins pour l'aide et les soins à domicile, ils dépendent évidemment des situations effectives, de la demande. M. POLLET indique toutefois que, pour les coûts liés au Réseau, il va falloir les limiter et surtout trouver les synergies nécessaires pour avoir une meilleure vision. En sa qualité d'ancien chef financier d'une commune, M. POLLET connaît bien les difficultés communales. Il va donc s'atteler, avec son équipe, à respecter les coûts, en fonction des demandes et, bien entendu, du vieillissement de la population.

Au vote, le Conseil général adopte, à l'unanimité, la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux telle que proposée, selon le message 03-15. ***Décision***

3. Modification du règlement relatif à la défense incendie (message 04-15) ***Intervention du Président***

M. André MEYLAN explique que ce règlement est imposé par l'Etat aux communes ; c'est en quelque sorte une obligation légale. Le règlement actuel date de 1987 et a été modifié en 1998, en 2000 et en 2003. Il existe également une convention intercommunale qui a été établie en décembre 2009 avec les communes de Pierrafortscha et de Villarsel-sur-Marly. Une correction juridique était notamment nécessaire, de même qu'il convenait de compléter le titre par « les éléments naturels », car les pompiers n'interviennent pas seulement en cas d'incendie, mais également lors d'événements spéciaux qui se déroulent sur le territoire communal, comme des cas d'inondation. Cette révision vise donc les corrections et objectifs suivants :

Intervention du Conseil communal

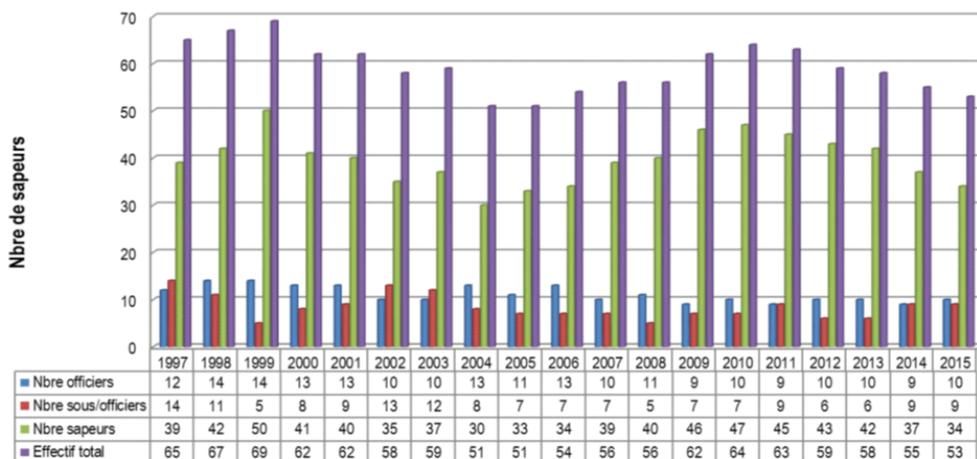
- Inégalité de traitement couples mariés / non mariés
- Incitation des jeunes à rejoindre le CSP Marly
- Efficience améliorée au niveau facturation
- Produits supplémentaires pour couvrir investissements futurs

M. MEYLAN explique que ce règlement est passé dans les services de l'Etat, notamment auprès du Service des communes qui a, en particulier, mis le doigt sur un vice de forme juridique évident sous l'angle de l'égalité de traitement par rapport à la taxe. En effet, le règlement actuel taxe les couples mariés à raison de 75 francs par personne, alors que la taxe individuelle est fixée à 150 francs. Cette inégalité de traitement n'est juridiquement pas acceptable et pas défendable en cas de recours (tel n'a heureusement pas été le cas).

Pour éviter un tel vice de forme, le nouveau règlement prévoit que les personnes âgées de 20 à 50 ans, en forme physiquement et psychiquement, qui ne souhaitent pas faire partie du corps des sapeurs-pompiers (CSP), seront taxées à raison de 150 francs.

L'entrée en vigueur de Fri-Fire en 2006, imposé par l'Etat, oblige les corps de sapeurs-pompiers à prévoir 8 sapeurs, qui doivent intervenir dans les 15 minutes après l'alarme, avec un officier et 4 porteurs d'appareils respiratoire et 3 autres sapeurs. Fri-Fire demande aux communes de prévoir dans l'effectif 15 sapeurs pour 1'000 habitants. Pour Marly, cela veut dire que le CSP devrait être doté de 118 sapeurs-pompiers, alors qu'actuellement il n'en dispose que de 53.

Evolution des effectifs du CSP Marly (1997 - 2015)



Selon M. MEYLAN, il est pratiquement impossible en l'état d'avoir une telle dotation. Le Service des finances et le Service de la sécurité ont planché sur d'autres règlements communaux et ont constaté que Fribourg et Châtel-St-Denis imposaient les étudiants et les apprentis. Selon les vœux du Conseil général, M. MEYLAN rappelle que le Conseil communal est chargé de trouver des ressources financières supplémentaires ; il a donc ajouté, dans ce nouveau règlement, cette taxe pour les étudiants et apprentis qui ne souhaitent pas faire partie du CSP. Le but est aussi de recruter des gens pour augmenter l'effectif du corps des sapeurs-pompiers de Marly.

Au sujet de l'efficacité améliorée au niveau de la facturation et des produits supplémentaires pour couvrir les investissements futurs, M. MEYLAN passe la parole à son collègue, M. OERTIG.

M. Jean-Pierre OERTIG récapitule les inconvénients du système de facturation actuel : une mécanique administrative trop lourde, nécessitant

Intervention du Conseil communal

des ressources humaines importantes pour les contrôles, les rectifications, la correspondance, les annulations de factures (360 à 380 factures chaque année, soit 10% du total). Ces ressources pourraient certainement être utilisées pour d'autres tâches.

M. OERTIG présente la projection de l'évolution des charges et produits en fonction de l'application de ce nouveau règlement :

Projections du chapitre 14 Service du feu	B 2015	2016	2017	2018	2019	2020
CHARGES	316'965	314'740	314'490	314'582	320'112	336'985
Charges de fonctionnement	299'365	299'365	299'365	299'365	299'365	299'365
Charges totales de la dette	17'600	15'375	15'125	13'795	8'875	3'555
<i>Intérêts</i>	2'300	1'100	850	550	290	115
<i>Amortissements</i>	15'300	14'275	14'275	13'245	8'585	3'440
Charges totales de la dette (<i>nouveaux invest</i>)	-	-	-	1'422	11'872	3'4065
<i>Intérêts</i>	-	-	-	1'422	1'208	23'402
<i>Amortissements</i>	-	-	-	-	10'663	10'663
PRODUITS	283'480	284'000	389'000	389'000	389'000	389'000
Recettes diverses	28'480	29'000	29'000	29'000	29'000	29'000
Taxe d'exemption (net - compte 14.430.00)	255'000	255'000	360'000	360'000	360'000	360'000
<i>Facturation : potentiel base nouveau règlement</i>			380'000	380'000	380'000	380'000
<i>J. provision pertes sur débiteurs (~5% facturation)</i>			-15'000	-15'000	-15'000	-15'000
<i>J. diverses annulations, pertes annuelles</i>			-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
Résultats (+ bénéfice/- perte)	-33'485	-30'740	74'510	74'418	68'888	52'015
Etat de la réserve 1.1.xx	79'234	79'234	41'734	82'494	68'888	27'638
Montants des investissements projetés						
1. Rempl. appareils protect respiratoire		37'500				
2. Achat d'une nouvelle motopompe			33'750			
3. Remplacement d'un tonne-pompe				228'000		
4. Remplacement d'une Jeep					41'250	
5. Nouveau local du feu						1'200'000
	79'234	41'734	82'494	-71'088	27'638	-0

Le but est, si possible, de couvrir les frais de fonctionnement, mais aussi des investissements futurs, ou une partie d'entre eux, par le biais de la réserve ainsi constituée, sans devoir recourir à l'emprunt.

M. Lionel WALTER informe que la Commission de sécurité a préavisé favorablement ce message.

**Intervention du
Président**

Mme Anne DEFFERRARD indique que la Commission financière s'est penchée sur les aspects financiers de ce message et le préavisé favorablement, à la majorité des voix.

**Préavis de la
Commission financière**

A titre d'information, elle demande que soient communiqués, au Conseil général et à la Commission financière, les montants des taxes prélevées

dans les grandes communes avoisinantes. La Commission financière relève le manque de clarté et de structure de ce message dans lequel les éléments essentiels ne sont pas assez mis en valeur et sont parfois noyés parmi des éléments de langage qui apportent peu de valeur ajoutée. Il est difficile pour le lecteur de synthétiser les informations reçues. La Commission financière souhaite que les messages soient préparés de manière plus claire à l'avenir.

M. Lionel WALTER indique avoir reçu une proposition du Groupe socialiste qui est à considérer comme un amendement.

***Intervention du
Président***

Au nom du Groupe socialiste, M. Bruno RÜEGER relève les trois raisons qui ont poussé le Conseil communal à proposer un nouveau règlement, soit une simplification administrative, le manque d'effectifs et des corrections juridiques. Au sujet du manque d'effectifs, le Groupe socialiste estime cependant qu'il s'agit d'un problème de communication et de publicité qui doit être repensé pour promouvoir la participation des habitants de Marly au corps des sapeurs-pompier. En fait, avec cette révision, le Conseil communal veut surtout augmenter les recettes par le produit de la taxe d'exemption. Par principe, et comme cela a été expliqué dans le dernier « Marly en rose », le Groupe socialiste est opposé aux taxes qui frappent inégalement les citoyens, au contraire des impôts qui sont proportionnels au revenu de chacun d'eux. Mais comme la participation au corps des sapeurs-pompier permet d'annuler le paiement de cette taxe, le Groupe socialiste pourrait adhérer au projet présenté, sous réserve de quelques modifications concernant l'article 5, au chapitre 3 du nouveau règlement. En effet, il faut être absolument rigoureux et logique dans la manière d'exempter les personnes astreintes au paiement de cette taxe. Le principe doit être que seules les personnes astreintes qui ne peuvent ni servir, ni payer soient dispensées du paiement de la taxe non-pompier. Il faudrait donc le cumul des deux conditions. Sans principe, M. RÜEGER estime que la liste des exemptions peut être sujette à des discussions infinies. En suivant une logique rigoureuse qui, elle, ne tolère pas de privilèges, la liste des exemptions pourrait encore être réduite. Dans ce but, le Groupe socialiste soumet l'amendement suivant :

***Intervention de
M. RÜEGER***

Lettre a) maintien tel quel, car évident et facilement contrôlable.

Lettre b) idem a)

Lettre c) à abroger, car que dire des professions médicales exerçant des gardes et des employés de transports publics ayant des tournus irréguliers ?

Lettre d) à abroger

Lettre e) à maintenir en ajoutant « pour autant qu'il y ait une astreinte obligatoire »

Lettre f) à abroger

Lettre supplémentaire : ajouter la catégorie des personnes en formation (s'entend au terme légal de formation initiale, que ce soit apprentissage ou études), facilement contrôlable.

Concernant l'ajout de cette lettre supplémentaire, M. RÜEGER estime qu'il n'est pas possible de demander, par exemple à un apprenti effectuant une année hors de Marly ou un étudiant d'une HES à St-Gall, de participer régulièrement et efficacement au service et aux entraînements du corps des sapeurs-pompiers. A noter que ces personnes sont généralement âgées de 18 à 20 ans, puisque la formation initiale ne dure en principe que 4 ans. C'est alors au moment de leur entrée dans la vie active qu'il ne faudra pas manquer de pousser ces gens à rejoindre le Corps des sapeurs-pompiers.

Le Groupe socialiste demande de soutenir cette proposition constructive d'amendement allant dans le sens du Conseil communal.

M. Claude BIELMANN (MV) est gêné par le fait que le règlement ne distingue pas l'obligation de servir et de la taxe d'exemption. Il donne l'exemple du règlement établi par le canton du Jura qui définit clairement les personnes qui ont l'obligation de servir et celles qui son exemptées du paiement, ce qui n'est pas la même chose. Il serait en effet, selon lui, beaucoup plus clair de définir quelles sont les personnes qui sont astreintes à faire le service et celles qui sont exemptées du paiement.

***Intervention de
M. BIELMANN***

Le règlement établi par le canton du Jura précise en outre qu'aucun décompte annuel n'est établi au prorata des mois passés dans la commune, mais que la taxe est comptée en entier ; les saisonniers ne sont pas astreints à la taxe. M. BIELMANN estime que cette façon de faire apporte une simplification et une clarté au règlement.

Tout en étant d'accord avec la proposition du Groupe socialiste, M. BIELMANN propose de plus de faire une distinction entre l'obligation de servir et l'exemption de la taxe, en subdivisant l'article 5 de la façon suivante : 5a) Obligation de servir et 5b) Exemption de la taxe.

Enfin, s'il comprend très bien qu'un Conseiller communal soit exempté de servir, M. BIELMANN ne voit pas pourquoi il serait exempté de la taxe, autant qu'un simple contribuable.

En réaction à la proposition du Groupe socialiste, M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL) insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas avant tout de solliciter l'argent

***Intervention de
M. SPÄTH***

du contribuable, mais plutôt et surtout de motiver des personnes à faire partie du corps des sapeurs-pompiers. 53 sapeurs-pompiers sont actuellement enrôlés, mais cela ne suffit pas. Pour donner un exemple, il signale que lors d'une récente intervention pour une inondation, seules quatre personnes étaient présentes pour intervenir. C'est bien insuffisant ! Le but est bien de motiver les gens à venir, et surtout les jeunes.

M. SPÄTH revient sur la proposition émise par le Groupe socialiste, qu'il est prêt à suivre, sauf sur le dernier point concernant les personnes en formation: ce sont justement ces personnes qui devraient s'enrôler dans les pompiers ; même si elles sont en formation, cela ne les empêche pas de participer aux exercices. Sa proposition quant à l'article 5 est donc d'accepter la proposition du Groupe socialiste, sauf pour le dernier point concernant la lettre supplémentaire.

M. Marc ROMANENS (PLR) tient à rappeler que la Commission de la sécurité a préavisé favorablement et à l'unanimité ce message. Au sujet de la proposition émise par le Groupe socialiste, et plus particulièrement sur la suppression de la lettre f), M. ROMANENS estime qu'on doit avoir un minimum de reconnaissance envers les personnes qui ont servi 20 ans pour une cause. A propos de la suppression de la lettre c), qui concerne les membres des corps de police cantonal et communal, M. ROMANENS pense que cela est risqué, car ces personnes devraient faire face à des doubles mandats, ce qui n'est pas possible.

***Intervention de
M. Marc ROMANENS***

M. Benjamin PAPAUX (UDC) apporte son soutien au corps des sapeurs-pompiers, car il admet effectivement un problème d'effectif qui, espère-t-il, ne va pas s'accroître dans le futur. En principe, il se dit opposé à l'augmentation des taxes et impôts, sauf quant il s'agit d'impôts et de taxes utiles. M. PAPAUX relève que les pompiers sont des gens qui s'engagent pour le bien du village, qui prennent certains risques, qu'il faut les soutenir. Il pense que les étudiants peuvent payer cette taxe. Il n'est d'autre part pas forcément contre l'exemption des conseillers communaux, mettant dans la balance la difficulté à trouver des politiciens de milice qui veulent s'engager. Il ne voit dès lors pas où se trouve le problème.

***Intervention de
M. PAPAUX***

M. PAPAUX recommande d'accepter le message du Conseil communal tel que proposé.

M. Julien D'AGOSTINI (PS) estime qu'une taxe d'exemption (telle que prévue à l'article 7) calculée proportionnellement au revenu serait plus adéquate, notamment pour inciter les personnes à s'engager.

***Intervention de
M. D'AGOSTINI***

M. André MEYLAN rappelle que ce règlement a été rédigé en grande partie sur la base d'un règlement type du Service des communes. Ce n'est pas de la pure invention.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Eric ROMANENS, qui a servi 29 ans dans le corps des sapeurs-pompiers de Marly et qui est actuellement professionnellement en contact avec des jeunes qui ont aussi une obligation de servir dans le cadre de la protection civile, estime que la question n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air. Sur la question de taxer les étudiants ou les apprentis, il rappelle que tous disposent d'un téléphone portable ou d'une tablette, se payent des activités culturelles : ils ont donc les moyens de payer cette taxe. Quant à la question du recrutement, M. ROMANENS insiste surtout sur la nécessité de pouvoir engager des gens sur la durée, et pas seulement sur une année ou deux. En effet, la formation, l'encadrement, l'équipement et le matériel mis à disposition d'un sapeur ont un coût important. Toujours est-il qu'il demande de soutenir le règlement tel que présenté par le Conseil communal.

***Intervention du
Conseil communal***

Le Président passe à l'examen, article par article, du règlement.

***Intervention du
Président***

Les articles 1 à 4 ne suscitent pas de remarque

A l'article 5, le Président relève que trois propositions d'amendement sont émises.

- La proposition du Groupe socialiste ;
- La proposition de M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL) qui correspond à celle du Groupe socialiste, sans la lettre supplémentaire relative à la catégorie des personnes en formation initiale ;
- La proposition de M. Claude BIELMANN (MV) qui demande de subdiviser l'article 5 afin de différencier taxe d'exemption et obligation de servir.

Le Président soumet au vote la proposition du Conseil communal qui est refusée par 22 voix contre 17, et 2 abstentions.

Décision

Le Président soumet au vote la proposition de M. SPÄTH qui est acceptée par 29 voix contre 8, et 1 abstention.

Décision

Le Président passe au vote la proposition du Conseil communal quant à l'article 5, sans subdivision, qui est refusée à la majorité évidente.

Décision

Le Président passe au vote la proposition de M. BIELMANN de subdiviser cet article en un article 5 et 5bis qui est acceptée à la majorité évidente.

Décision

Article 6

Pas de remarque.

***Intervention du
Président***

Article 7

M. Lionel WALTER rappelle la proposition de M. D'AGOSTINI de remplacer la taxe d'exemption annuelle forfaitaire par un impôt proportionnel au revenu.

Le Président passe au vote la proposition du Conseil communal *Décision* relative à l'article 7, alinéa 1^{er}, qui est acceptée à la majorité évidente.

Les articles 8 à 31 ne suscitent aucune remarque.

Au vote, le Conseil général adopte, à l'unanimité, la modification du règlement relatif à la défense incendie (message 04-15), avec les corrections apportées à l'article 5. *Décision*

Il est 20h25 lorsque le Président décrète une pause de 15 minutes.

Intervention du Président

4. Présentation et projection du film « L'approche communautaire en travail social », réalisé par le Département des prestations de service de la Haute école de travail social de Fribourg, avec la collaboration du cinéaste M. Christoph Schütz, film qui valorise notamment les réalisations des multiples projets Communes-Sympa

Intervention du Président

M. Eric ROMANENS a le plaisir d'accueillir et de présenter Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl, professeure à la Haute école de travail social de Fribourg, qui est la conceptrice du film et qui l'a réalisé en collaboration avec M. Christoph Schütz, cinéaste. M. ROMANENS déclare que ce film démontre entre autre les côtés importants que l'on a pu mettre en valeur à Marly et dans d'autres communes dans l'approche communautaire.

Intervention du Conseil communal

Ce sont en ces termes que Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl présente le film « L'approche communautaire en travail social » :

Intervention de Mme Rey-Baeriswyl

« Bonsoir à chacune et à chacun, membres de ce Conseil général et autres invités. Nous vous remercions d'abord de nous avoir invités, représentants de cette Haute école fribourgeoise de travail social. Cette invitation nous touche parce qu'elle fait écho à une autre soirée partagée avec ce même Conseil général lors de la présentation des résultats de la démarche Marly-Sympa, il y a quelques années, c'était le 15 octobre 2008. Toutes ces années pendant lesquelles Marly a mené beaucoup de projets ; toutes ces années pendant lesquelles elle a donné l'envie à d'autres communes du canton et même au canton de se lancer dans cette logique communautaire, cette logique d'innovation.

Les projets de Marly ont été réussis et reconnus, c'est bien ce qui a fait l'envie de les poursuivre. Et nous, comme Haute école de travail social, nous sommes restés en lien avec tous ces projets, nous les avons évalués, nous

en avons tiré de grand enseignement, pas seulement pour notre formation ou nos recherches, mais également à travers ce film. Je n'ose pas dire « notre » film, car il est aussi un peu le vôtre, vous allez le voir. Vous nous faites donc un grand plaisir et un honneur de pouvoir vous le présenter. Il dure 26 minutes et il parle de l'approche communautaire dans le travail social. C'est un peu notre jargon, mais vous allez tout de suite comprendre que nous avons choisi et de valoriser et de faire connaître des stratégies qui sont particulières, qui sont collectives, qui sont participatives et surtout qui sont préventives. C'est-à-dire, par exemple, pour prévenir la maltraitance des enfants, il vaut mieux soutenir la bonne parentalité, plutôt que de prédire l'exclusion de groupes sociaux, il s'agit de favoriser des liens sociaux ou bien de renforcer l'accès à l'emploi pour les plus fragiles. L'approche communautaire dans le travail social contribue en effet à trouver des réponses collectives à des besoins qui sont communs. Ce type de travail social vise à améliorer les conditions de vie sur les plans notamment social, mais aussi économique et environnemental. Des interventions multiples, parfois articulées à la recherche sociale, des initiatives locales associatives et des programmes publics défendent des droits, mettent en lumière des besoins et facilitent l'accès à des ressources, soutiennent le « vivre ensemble », thématique que vous connaissez trop bien à Marly.

Pourquoi un film bilingue sur cette thématique ? Pour défendre une idée, celle de promouvoir plutôt que de traiter des problèmes. Trois raisons : la formation : il est important de former les futurs professionnels à ces pratiques de prévention surtout dans des collectivités en mutation ; le partenariat : nous souhaitons par ce film valoriser différents projets dans ce domaine, qu'ils soient politiques, professionnels ou associatifs, et rendre compte de démarches auxquelles nous avons coopéré ; mais surtout c'est l'innovation sociale qui nous pousse à produire ce film. Il nous semblait nécessaire de rendre visible, de faire comprendre, de faire envie aussi, à concevoir de tels projets innovants qui tendent de trouver des réponses à des questions sociales d'actualité, en décroissant, en inventant de nouvelles pratiques entre des acteurs, associatifs, politiques, habitants. L'innovation est souvent réservée aux sciences exactes et aux technologies. Le travail social est souvent invisible, et pourtant il faut une réflexion innovante dans le travail social. Il faut inventer des interventions, adapter pour faire face à l'évolution des problématiques sociales d'aujourd'hui.

Nous aimerions remercier, remercier toutes les personnes qui ont accepté d'être filmées et d'être interviewées. Merci à elles d'avoir pris du temps,

d'avoir partagé leurs passions et leurs projets. Nous vous souhaitons une belle découverte et restons à disposition pour des questions ».

La projection du film dure quelque 25 minutes. Le Conseil général souligne la qualité de ce témoignage par ses applaudissements.

En remerciant la Haute école de travail social, M. Lionel WALTER ponctue cette projection en relevant combien ce film valorise vraiment le travail réalisé ; ce film montre également que Marly doit continuer sur cette voie et doit s'en donner les moyens.

***Intervention du
Président***

5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

***Intervention du
Conseil communal***

Amitié Marly-Tusnad

Il y a 25 ans, M. Eric ROMANENS rappelle que, sur l'instigation du Conseil communal qui avait emboîté le pas à l'«Opération Villages roumains», le village de Tusnad a bénéficié de l'aide marlinoise. Après deux ans, le Conseil communal a demandé à ce qu'une association soit créée, d'où l'Association Amitié Marly-Tusnad. Depuis lors, bien des améliorations ont pu être apportées au village de Tusnad : le chauffage de l'école, un cabinet dentaire, des ludothèques, du matériel médical, et chaque année du matériel scolaire. La Commune de Marly a également fait don à Tusnad de l'ancien Dodge du corps des sapeurs-pompiers, de même que les anciens équipements personnels ; le corps des sapeurs-pompiers de Tusnad a ainsi pu être équipé.

M. ROMANENS indique que l'«Opération Villages roumains» suisse continue aujourd'hui, même si on parle peu ou plus de la Roumanie. Une opération consistant à récupérer certains gros véhicules tonne-pompes des corps de sapeurs-pompiers, pour les distribuer dans différents endroits de Roumanie, a ainsi été mise en place par cette organisation. Le village de Tusnad, après avoir reçu deux moto-pompes, a été désigné pour recevoir l'un de ces véhicules. Ce véhicule est un don de l'ECAB-Vaud qui a été amené en Roumanie au début du mois de septembre par deux sapeurs marlinois, MM. Jean-Luc Humbert et Olivier Oberson. Après 2800 km de route, ils sont arrivés à bon port avec trois autres véhicules en Roumanie. Un stage de trois jours a été organisé par les sapeurs-pompiers valaisans, des inspecteurs du feu valaisans, pour former les pompiers de Tusnad. Une délégation communale, formée de MM. ROMANENS et HELBLING, accompagnés de M. François FAVRE, président de l'Association Amitié Marly-Tusnad, a également fait le voyage vers Tusnad afin de signer une

charte d'amitié. La remise du véhicule aux pompiers de Tusnad a été l'occasion d'une belle fête conviviale, à laquelle a également participé l'ambassadeur de Suisse en Roumanie.

Pour terminer, M. ROMANENS commente quelques photographies faites à l'occasion de ce voyage et remercie toutes les personnes qui y ont pris part ou qui ont contribué une fois ou l'autre à aider ce village roumain.



Mme Françoise SAVARY présente le nouveau bâtiment de l'école de ***Intervention du Conseil communal***
Grand-Pré.

Vue d'ensemble, avec le nouveau bâtiment à l'arrière :



Le nouveau bâtiment qui accueille les classes de 3H à 8H, tandis que les classes de 1H et 2H restent dans le pavillon 3 :



L'installation solaire :



Le hall du rez-de-chaussée :



Le hall du 1^{er} étage :



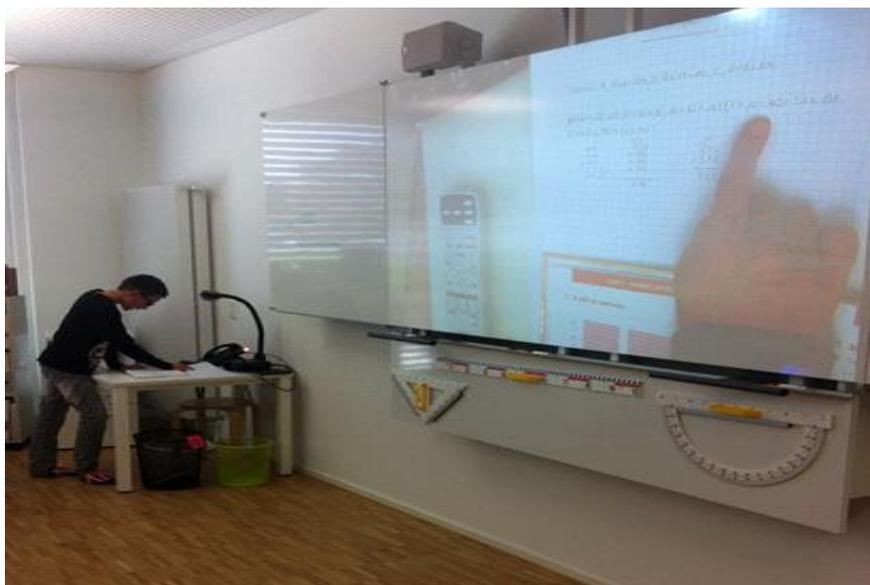
Le cours d'allemand dans le hall du 2^{ème} étage :



Vue panoramique d'une classe :



L'utilisation d'un visualiseur : toutes les classes en sont équipées, également à Cité. C'est un outil très apprécié des enseignants.



La classe d'activité créatrice manuelle :



La classe d'activité créatrice sur textile :



La classe des devoirs surveillés qui se situe dans la grande salle qui est divisée en trois parties. Ce sont des parois amovibles.



Le désamiantage du toit du pavillon 2 :



La déconstruction du pavillon du pavillon 2:



L'état actuel des travaux extérieurs :



Lutte contre le capricorne asiatique

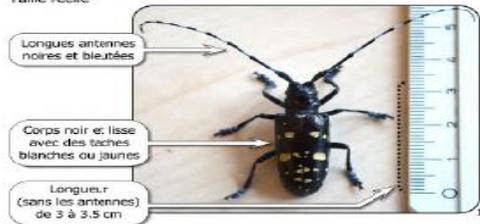
M. Maurice HORNER présente tout d'abord la dernière version de la fiche technique qui date de juillet 2015.

***Intervention du
Conseil communal***

Reconnaître le capricorne asiatique
Service phytosanitaire cantonal



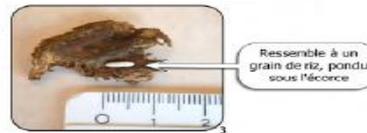
Insecte adulte
Taille réelle



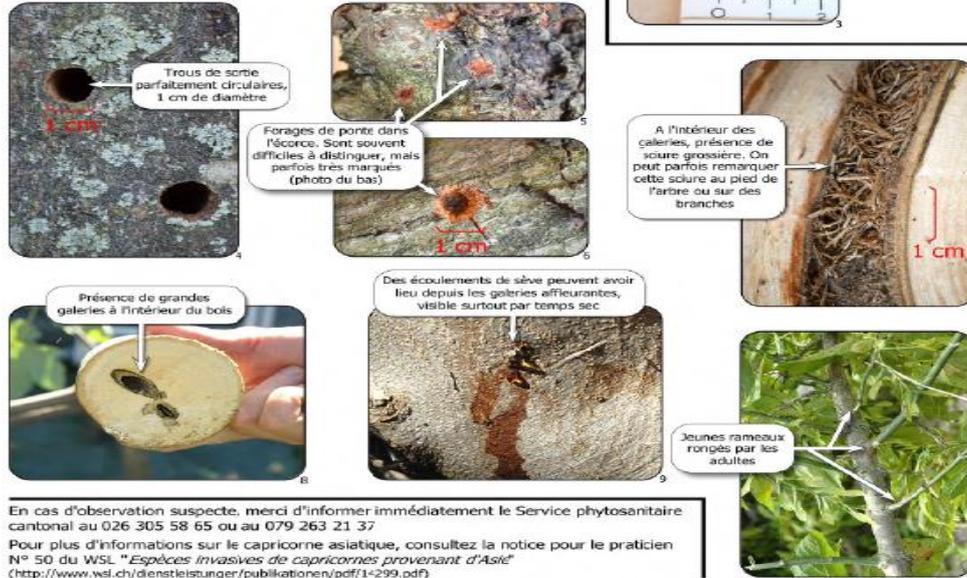
Larves
Taille réelle



Oeuf
Taille réelle



Traces sur les arbres



En cas d'observation suspecte, merci d'informer immédiatement le Service phytosanitaire cantonal au 026 305 58 65 ou au 079 263 21 37
Pour plus d'informations sur le capricorne asiatique, consultez la notice pour le praticien N° 50 du WSL "Espèces invasives de capricornes provenant d'Asie" (<http://www.wsl.ch/dienstleistungen/publikationen/pdf/14299.pdf>)

Yanni Fraignière, Institut agricole de Grangevaux, Juillet 2015

Crédits photos: 1 à 7 : Yanni Fraignière; 8 à 10 : André Chassot

Cette fiche sera disponible sur le site internet de la commune tout prochainement. M. HORNER rappelle que depuis juillet 2014, Marly détient le record suisse de capricornes asiatiques capturés. Plus de 150 insectes adultes ont été inventoriés. Depuis lors, de nombreuses interventions ont été organisées dans le but d'éradiquer ce problème. Il rappelle que plus de 700 arbres ont été abattus et déchiquetés sur le territoire communal. Deux foyers étaient actifs à moins de 500 mètres de distance l'un de l'autre. Cette opération drastique d'abattage n'a pas plu à tout le monde, mais, actuellement, elle a porté ses fruits. La dernière opération d'abattage a eu lieu dans la haie bordant la route de Fribourg au mois d'août. Dans cette haie, les arbres sensibles ont été coupés et déchiquetés pour éviter un contrôle systématique par la suite. Par chance, depuis le début de cette année 2015, aucun insecte adulte n'a été repéré sur Marly. Les contrôles du printemps se sont bien déroulés et actuellement les contrôles d'automne sont en cours. Par contrôle, on entend le passage des conducteurs de chiens et le passage des arboristes grimpeurs. L'objectif est de contrôler systématiquement 1'531 points cartographiés qui correspondent aux arbres

des six variétés sensibles. Ces deux contrôles annuels vont perdurer jusqu'en automne 2018. C'est seulement à cette période que Marly pourra être considérée exempte de capricorne asiatique. Au niveau suisse, un nouveau cas a été signalé dans le canton d'Argovie à la fin septembre, avec 28 insectes retrouvés, plus précisément à Berlikon.

Les coûts de cette lutte à Marly, en 2014, se sont montés à 1,2 million de francs et, pour 2015, les coûts actuels connus s'élèvent à 550'000 francs à charge du canton, avec une participation de la Confédération.

Pour terminer, M. HORNER relève que des commerciaux démarchent actuellement des propriétaires privés pour les inviter à traiter leur charpente. Ces commerciaux argumentent sur la présence du capricorne asiatique pour justifier leurs interventions. M. HORNER met en garde contre ces démarcheurs : le capricorne asiatique ne s'installe jamais dans les charpentes.

Ateliers de population sur le PAL

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Marc BOECHAT rappelle que la semaine prochaine auront lieu deux ateliers de population sur les enjeux du PAL. Il est important que tout le monde soit au courant et puisse contribuer aux différents changements et améliorations qui ne manqueront pas d'être « coulés dans le bronze », puisque le PAL va fixer les axes du développement communal pour les 15 prochaines années. Les idées, les problématiques de base et les éventuelles solutions sont les bienvenues. Ceux deux ateliers ont lieu lundi et jeudi 12 et 15 octobre, une fois à Cité et une fois à Grand-Pré.

Déménagement de l'ANJM

***Intervention du
Conseil communal***

M. Eric ROMANENS annonce le déménagement de l'Animation socioculturelle dans l'ancien pavillon 1 de Grand-Pré, dès le 1^{er} novembre 2015. Le rez supérieur reste à disposition, pour le cas où des travaux devaient être réalisés dans le pavillon 3. La cabane des jeunes est par conséquent libre et sera mise à disposition des scouts qui, depuis quelques années, manquent cruellement de locaux.

6. Divers

– Démission

***Questions de
M. SPÄTH***

Le 1er janvier 2013, M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL) rappelle que la commune avait engagé un agent de sécurité, qui a donné sa démission pour la fin de cette année, soit seulement deux ans après son entrée en fonction.

M. SPÄTH s'interroge sur l'avenir du Service de la sécurité, mais également sur le coût de la formation de cette personne, tout en précisant qu'elle a été engagée sans formation d'agent de sécurité. Est-ce qu'une partie de ce coût sera à sa charge ? Finalement, M. SPÄTH demande quelle est la politique en la matière concernant les employés communaux.

Au sujet de l'avenir de la Police communale, M. André MEYLAN répond que le Conseil communal a chargé le Service de la sécurité d'effectuer une analyse. Pour ce qui est du contrat de l'agent de sécurité, il déclare ne pas en connaître les termes.

***Réponses du
Conseil communal***

Compte tenu du lien de filiation avec l'agent de sécurité démissionnaire, M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'il s'est toujours abstenu de prendre position à ce sujet. Il précise toutefois que son fils aura fonctionné durant trois ans et non deux au sein de la Police communale. S'il a bien suivi une formation auprès de l'Académie de police de Savatan, formation jugée adéquate par le service, il a cependant toujours précisé que son objectif final était la Police cantonale. Lorsque l'on engage une personne à la commune et que cette dernière effectue une formation, M. HELBLING indique que, en cas de démission, l'employé doit rembourser une partie de ce coût, au prorata de sa durée d'engagement.

***Réponse du
Conseil communal***

- **Travaux à la route de Bourguillon**

***Questions de
M. D'AGOSTINI***

M. Julien D'AGOSTINI (PS) aimerait savoir s'il est possible d'ouvrir la barrière du côté de la route de la Grangette pour dégager la zone des travaux. Il arrive en effet qu'il y ait passablement d'attente et que la circulation des habitants du quartier de Montiver soit quelque peu entravée. Il serait préférable, selon lui, de faire en sorte que cet accès ne soit plus utilisé par la circulation venant de Bourguillon et que celle-ci soit déviée sur la route de la Grangette pour des raisons de sécurité.

- **Recettes supplémentaires**

M. D'AGOSTINI (PS) demande s'il ne serait pas possible que la commune construise des bâtiments locatifs sur les terrains dont elle est propriétaire, ceci afin de dégager des recettes supplémentaires ?

M. Jean-Marc BOECHAT répond que la plupart des terrains communaux se trouvent en zone agricole. Il est donc assez difficile d'imaginer pour le moment une construction quelconque qui ne soit pas à but agricole. Il n'est cependant pas impossible que, dans le cadre du développement du MIC, on

***Réponses du
Conseil communal***

ait cette opportunité. Si tel devait être le cas, M. BOECHAT assure que l'investissement qui serait alors fait dans un tel contexte devrait rapporter de l'argent et non en coûter.

Pour le chantier de la route de Bourguillon, M. BOECHAT estime qu'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. La route de la Grangette est utilisée comme installation de chantier. Il est exclu de rouvrir aujourd'hui cette route de la Grangette, parce que le rond-point qui se trouve au bout de la Grangette avec la route du Pommier ne supporterait pas le trafic qui serait généré à cet endroit-là. Par contre, en fin de chantier, les barrières seront modifiées pour que l'accès cycliste soit prévu à la fois à l'entrée et à la sortie de la route de la Grangette, de façon à pouvoir éliminer les véhicules légers que sont les vélos sur un tronçon qui est relativement dangereux en raison des déclivités très fortes.

M. Julien D'AGOSTINI (PS) souhaite savoir ce qu'il en est des terrains de la route du Château-d'Eau ? Il lui semble qu'ils sont bien propriété de la commune et qu'ils ne se situent pas en zone agricole.

**Question de
M. D'AGOSTINI**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que ces terrains sont en zone d'intérêt général, ce qui veut dire qu'on peut y construire un bâtiment communal par exemple, ou une école, mais surtout pas des habitations.

**Réponse du
Conseil communal**

- **Marly Innovation Center et factures d'électricité**

**Question de
M. AMARI**

Suite à l'article paru dans La Liberté d'hier, qui mentionnait que le Groupe E allait couper l'électricité au MIC en cas de non-paiement de factures, M. Moncef AMARI (MV/PVL) souhaite avoir des informations à ce sujet.

M. Jean-Marc BOECHAT constate que c'est une affaire totalement privée, à propos de laquelle le Conseil communal ne dispose pas d'informations supplémentaires. Il rappelle que le MIC est dirigé par une société privée. Ce que l'on sait, c'est qu'il y a eu un contentieux au niveau des factures d'électricité et des contestations de ces factures. Il n'y a pas de problème de liquidités qu'on puisse détecter dans la gestion du MIC. C'est simplement une question de relation commerciale. Il trouve d'ailleurs assez déplacé la façon dont le Groupe E a réagi.

**Réponse du
Conseil communal**

- **Questions au Parti socialiste**

**Intervention de
Mme LACOTTE**

Après la lecture des publications « Marly en rose », Mme France LACOTTE (PLR) adresse une demande, à propos de la crèche, au Parti socialiste, qu'elle invite à dévoiler ses sources d'ici à décembre ou à émettre un

correctif à propos de deux affirmations écrites concernant la crèche, qu'elle-même conteste aujourd'hui, ayant aussi « sondé l'autorité officielle ». La première de ces affirmations date de l'année de la communalisation de la crèche : « Selon les exigences du SEJ, organe de contrôle cantonal, une crèche ne peut engager que du personnel qualifié ». En vérité, l'exigence du SEJ avoisine les 50 %, corrige Mme LACOTTE. La seconde affirmation date de la dernière édition : « La commune a subventionné la crèche pour un montant total de 300'000 francs. A noter que les subventions aux crèches de la ville de Fribourg sont plus du double ». Si elle prend en compte dix des douze crèches de la ville de Fribourg, qu'elle compte que deux d'entre elles reçoivent des subventions fédérales et coûtent de ce fait beaucoup moins, Mme LACOTTE arrive à un montant total de subventions de 3,8 millions, donc une moyenne de 380'000 francs par crèche, et non 600'000 francs comme écrit dans l'éditorial du PS. Mme LACOTTE calque ses derniers mots sur une phrase tirée du « Marly en rose » : « Je compte sur la sagesse de l'ensemble du Conseil général pour me croire ».

- **Chœur Animato**

***Interventions du
Président***

M. Lionel WALTER rappelle que le Chœur Animato avait émis l'année passée le vœu d'organiser une prestation durant les séances du Conseil général de décembre. Comme cela n'avait pu se faire, M. WALTER informe qu'une prestation aura lieu lors de la séance du 16 décembre prochain.

- **Annonce d'une réunion**

M. WALTER informe qu'il a rencontré récemment les présidents des Conseils généraux de Villars-sur-Glâne et de Fribourg : l'idée d'organiser une réunion entre ces trois Conseils en est ressortie, comme occasion d'apprendre à mieux se connaître, à mieux connaître les communes voisines et leurs élus. L'objectif est d'organiser une soirée, vraisemblablement fin novembre prochain, soirée qui se voudra drôle et agréable, en assistant à un moment divertissant en lien avec l'histoire et la réalité des trois communes, avant de partager un apéritif dînatoire. Cette soirée sera évidemment facultative et se fera sur invitation. Des informations plus précises suivront bientôt à ce sujet. M. WALTER a pris le parti de considérer cette rencontre comme la sortie annuelle du Conseil général de Marly : ironiquement par souci d'économies, concrètement pour ne pas surcharger les agendas sur cette année politique déjà raccourcie.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Lionel WALTER, clôt la ***Intervention du Président*** séance à 21h41.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président
Lionel WALTER

Le Secrétaire
Luc MONTELEONE